

Nombre de cas

En 1995-1996, le Ministère a reçu 230 demandes présentées en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et 51 demandes présentées en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels, soit un total de 281 demandes officielles d'information. Le Bureau a en outre dû donner suite à 175 demandes de consultation en provenance d'autres ministères fédéraux et à 108 demandes de renseignements personnels présentées en vertu de l'alinéa 8(2) e) de la Loi sur la protection des renseignements personnels. Il a aussi reçu 69 demandes officieuses et 46 demandes visant des sujets divers. Ces chiffres tiennent compte d'un certain nombre de demandes d'intervention auprès de gouvernements étrangers pour qu'ils communiquent des renseignements, et des demandes présentées au gouvernement canadien par des gouvernements étrangers pour qu'il consente à la déclassification de certains renseignements.

Le nombre total de demandes et de consultations entièrement traitées est d'environ 10 % inférieur à celui de l'an dernier (encore que les chiffres seuls ne donnent pas une image parfaite de la réalité puisque l'envergure et la complexité des demandes peuvent varier). Cette légère baisse fait suite à une hausse importante l'an dernier. Si on fait la moyenne des deux années, on constate que le Ministère suit la courbe observée par le Commissaire à l'information pour l'ensemble du gouvernement, qui correspond à une hausse de 10 % par année. S'acquitter de cette charge de travail qui ne cesse de croître avec des ressources demeurant stables, tout en assurant le maintien des normes de qualité en matière de services, continue de poser un défi.

Plaintes

Quarante-cinq plaintes ont été reçues pendant l'année par les deux bureaux des Commissaires, qui se sont ajoutées à huit plaintes non encore réglées reportées de l'exercice précédent. Parmi les 26 enquêtes menées, sept ont été jugées sans fondement et quatre ont été abandonnées.. Vingt-sept plaintes étaient encore à l'étude à la fin de l'exercice.

Ces chiffres indiquent une augmentation du nombre de plaintes par rapport à l'an dernier (qui était probablement anormalement bas) mais le nombre total demeure relativement faible et nous sommes convaincus que cela ne révèle pas une baisse générale des normes de service.

Autres responsabilités

En plus de traiter les demandes d'accès à l'information et de communication de renseignements personnels, le Bureau du Coordonnateur fournit avis et conseils aux services du Ministère relativement à l'application des lois. Des séances d'information sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels ont été offertes, notamment au personnel du Centre de services, aux agents consulaires et aux membres du Cabinet des ministres. Le Coordonnateur a en outre mis au point puis dispensé, dans le cadre du programme de formation mis sur pied par l'Institut canadien du service extérieur à l'intention des nouveaux agents destinés aux filières politique/économique, commerciale/économique et